



## COMMUNIQUÉ DE PRESSE N°001/12/2024

La Société **SAGLOTIS CORPORATION SARL** informe l'opinion publique, les autorités Congolaises, ses clients et partenaires que le nommé **ATOMBI NZAU Michel**, autre fois employé chargé d'un service en son sein et de la gestion de son agence de la commune de Bandalungwa, n'est plus compté parmi ses employés suite à une plainte déposée contre lui à la **Police Nationale Congolaise**.

En effet, c'est depuis quelques temps que des irrégularités dans le service et le manque de transparence de Monsieur **ATOMBI NZAU Michel**, ancien employé de Saglotis, ont été constatés mettant ainsi la puce à l'oreille des cadres de la société qui ont tenu à voir plus clair dans sa gestion de l'agence. C'est donc depuis la date du **05/12/2024, à midi**, alors qu'il a été surpris pour un contrôle financier, que Mr **ATOMBI NZAU Michel** s'est malignement enfui, abandonnant ses collègues auditeurs sur place et laissant complètement vide la caisse de l'agence qui était sous sa gestion.

Il résulte de cet audit que **quelques milliers de dollars et millions de francs congolais** ont été dilapidés par Monsieur **ATOMBI NZAU Michel**, appartenant non seulement à la société, mais aussi à certains de ses clients qui, à ce jour, réclament.

Cela étant, La société **SAGLOTIS CORPORATION SARL** décline toute responsabilité relative à tout marché, toutes tractations que le concerné aurait conclu avec les tiers au nom de la société en dehors de notre bureau principal ou de nos canaux officiels, ou tout paiement effectué en dehors de la caisse ;

Elle fait confiance à la **Justice**, à la **Police Nationale Congolaise** et aux agents chargés de rechercher Mr **ATOMBI NZAU Michel** pour répondre de ses actes.

Toute personne de bonne foi, détenant des informations pouvant conduire à son arrestation est priée de bien vouloir les communiquer aux autorités les plus proches.



Pour SAGLOTIS CORPORATION Sarl

Monsieur SALEM Antipas

Directeur Général